

La prise en charge à 100 % (ALD)

Papiers à réunir et étapes : cocher une fois fait, noter la date.

Nom : _____ Commencé le : ____ / ____ / ____

Trois réflexes

- Envoyer en recommandé avec accusé de réception, et garder une copie de tout.
- Noter la date de réception de chaque décision : les délais pour contester partent de là.
- Se faire aider : Santé Info Droits 01 53 62 40 30 · point-justice 3039 · France Services · écrivain public.

Ce PDF se remplit à l'écran (cases cliquables) ou s'imprime. Ne cochez que les démarches qui vous concernent.

ASSURANCE MALADIE

La prise en charge à 100 % (ALD)

Papiers à réunir

- ☐ Un rendez-vous avec mon médecin traitant : c'est lui qui remplit le protocole de soins
- ☐ Ma carte Vitale
- ☐ Conseillé : mes comptes rendus médicaux récents, pour mon médecin

Les étapes

- ☐ Mon médecin traitant remplit avec moi le protocole de soins : soins, suivi, durée.
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____
- ☐ Il l'envoie à la CPAM, souvent directement avec la carte Vitale.
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____
- ☐ Le médecin conseil de l'Assurance maladie accepte ou refuse.
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____
- ☐ Je reçois un courrier. Je mets ma carte Vitale à jour.
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____
- ☐ Sans réponse en 1 mois, la demande est considérée comme refusée.
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____

Textes officiels : Code de la sécurité sociale, art. L160-14 · Code de la sécurité sociale, art. D160-4